

CESER DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Séance plénière du 27 mars 2018
Rapport 2-5 : Avis sur Contrat canal de Bourgogne 2018-2022
Déclaration de Marie-Odile COULET pour la CGT

En complément de cet avis centré sur la dimension touristique du canal de Bourgogne et que nous voterons, la CGT souhaite apporter sa contribution sur l'une des trois grandes ambitions affichées par le contrat : « *Utiliser le canal de Bourgogne comme vecteur de développement territorial* ».

Le transport fluvial a fortement contribué à l'essor de nos territoires et ce notamment grâce à un réseau spécifique de petit et moyen gabarit dit « Freycinet » qui irrigue encore les tissus locaux.

De nombreux acteurs du fluvial, organismes professionnels de la plaisance et du fret, collectivités, structures associatives, associations d'usagers rassemblés au sein de la Fédération « Agir pour le fluvial », partagent le point de vue que le fluvial, sous toutes ses formes, pourrait contribuer fortement à la transition énergétique et écologique, aux évolutions sociétales, dans une démarche convergente posant des questions de multimodalité et de complémentarité entre tous les modes de transports.

Il s'agit aussi de favoriser le maillage des réseaux ferroviaires, routiers, fluviaux en cohérence avec une politique industrielle nationale et régionale nécessitant implantations et relocalisations industrielles et mise en place des infrastructures multimodales nécessaires pour l'activité économique et la desserte des territoires.

Par ailleurs, c'est une erreur d'affirmer que les activités touristiques et le transport fluvial ne peuvent pas cohabiter. Le passage des bateaux de fret participe à l'animation du canal et le met en valeur sur le plan environnemental et sociétal par son utilisation à des fins de transport.

Autre élément de complémentarité, si l'offre touristique est très variable en fonction des différents segments de voies fluviales, et présente une forte saisonnalité, le canal a besoin d'un entretien sur tout son parcours, que seul le passage des bateaux de fret permet de maintenir.

Les associations de plaisanciers, comme l'ANPEI, l'Association pour le Développement et la Promotion du Tourisme Fluvial, ou l'Association Roanne Fluviale, soutiennent auprès des pouvoirs publics et des collectivités le développement du transport fluvial, conscientes de la nécessité du passage des bateaux chargés pour l'entretien des canaux.

Tourisme et transport fluvial constitue une complémentarité à jouer dans un intérêt réciproque. Ainsi la mise en place de véritables projets de développement de la voie d'eau sous maîtrise publique en intermodalité avec le ferroviaire et le routier mériterait un travail de prospection par notre CESER dans le cadre de son projet pour le mandat 2018-2023.

La CGT votera l'avis.